

B
I
M
E
S
T
R
I
E
L

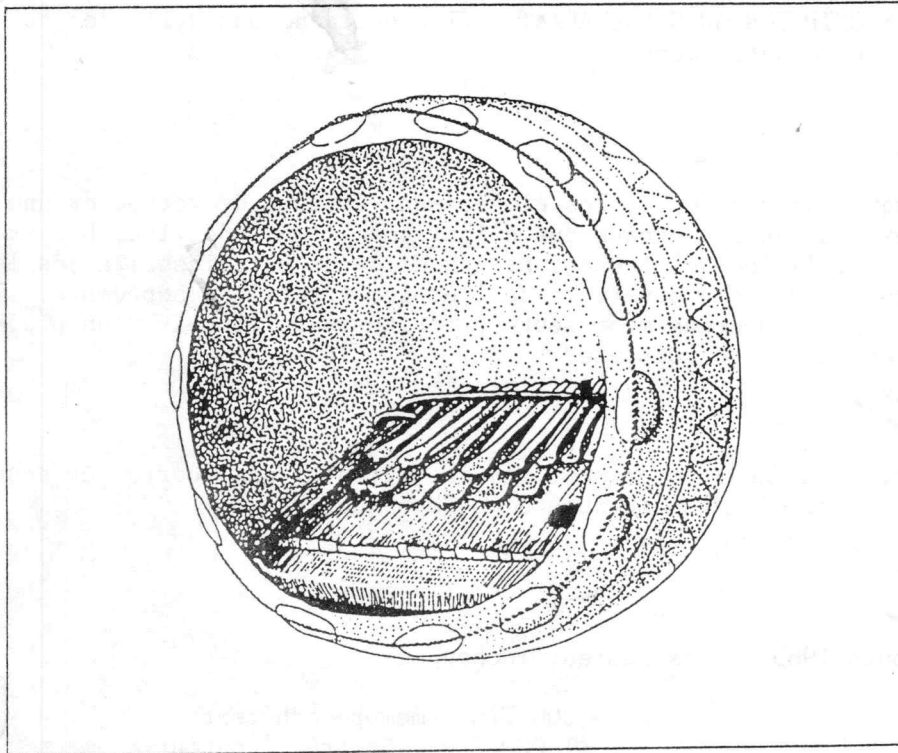
MUSIQUES

Periodique n° 17/ 07-08 1989 1, rue de la gare ----- 5050 Eghezée

bulletin d'informations ----- ASBL: les amis de l'Ecole Communale de Musique d'Eghezée

Editeur responsable : Marc Maréchal (Centre Culturel 5050 Eghezée)

Bureau de dépôt : 5050 EGHEZEE



SANZA sud-africain
dans son résonateur en calabasse.

RENTREE 1989-1990 : DETAILS PRATIQUES

INSCRIPTIONS ET REINSCRIPTIONS

Dates...

- du lundi 28 août au vendredi 1er septembre : de 17 à 20h00
- le samedi 2 septembre de 09 à 13h00.

Rappel...

Les élèves inscrits l'an dernier, et désirant poursuivre leurs études DOIVENT SE REINSCRIRE.

Il n'y a pas de réinscription automatique.

SE MUNIR DES CERTIFICATS REMIS EN JUIN DERNIER.

Horaires...

Les horaires seront mis à la disposition de tous, le 28 août, premier jour des inscriptions.

Pour les cours individuels, (chant, instruments, déclamation), 1'heure et le jour du cours sont déterminés directement avec le professeur concerné, lors de la première venue de celui-ci à l'école, après l'inscription (se renseigner au secrétariat). **LES PROFESSEURS NE PEUVENT PRENDRE AUCUN ARRANGEMENT PARTICULIER AVANT CE PREMIER CONTACT, NI AVANT L'INSCRIPTION AU SECRETARIAT.** (Il n'est donc pas utile de leur téléphoner anticipativement).

Priorités...

Jusqu'au 5 septembre, les élèves sont assurés de retrouver une place chez leur ancien professeur d'instrument (mais pas leur horaire, cfr. supra). Il leur est cependant conseillé de se réinscrire dès les premiers jours d'ouverture de l'école. Après le 5 septembre, ils perdent malheureusement toute priorité pour le choix d'un professeur, en cas de liste complète.

Location d'instruments...

L'A.S.B.L. peut louer certains instruments, dans certaines conditions. (voir article dans ce numéro de "Musiques".)

Cotisations...

Depuis 1985, elles restent inchangées :

- 300 Frs : membre adhérent
- 1.000 Frs : membre d'honneur.

Sans être obligatoire pour l'inscription à l'école, rappelons que cette modeste participation de chacun permet à l'A.S.B.L. d'aider au maintien d'un cadre pédagogique et culturel sans lequel les cours dispensés n'auraient pas tout leur sens. (organisation de concerts, de stages etc...).

En outre, les membres de l'A.S.B.L. bénéficient :

- d'une réduction sur les prix d'entrées des manifestations
- de l'abonnement gratuit à "Musiques", grâce auquel ils sont informés de la vie de l'école.
- de la location à prix réduit d'instruments de musique, dans la mesure des possibilités (de nouveaux instruments sont acquis chaque année).

LORS DE L'INSCRIPTION, RESERVEZ BON ACCUEIL AU REPRESENTANT DE VOTRE A.S.B.L. EN RENOUVELLANT VOTRE COTISATION POUR 1989-1990 !

NOUVEAUTES POUR 1989-1990

Sous réserve d'accord par le Ministère de la Communauté Française, trois projets pédagogiques seront développés cette année scolaire dès le 1er octobre 1989.

- Atelier d'"Arts du Spectacle" grâce auquel les élèves des degrés moyens, supérieurs et d'excellence des cours individuels, pourront remplacer leur traditionnel examen de fin d'année par un spectacle pluridisciplinaire (par exemple, en associant un élève pianiste, un chanteur et un récitant.) (voir article séparé, dans ce numéro).
- un atelier de lecture instrumentale, (aux percussions) préparant les jeunes élèves des cours de Formation Musicale aux mécanismes de la lecture à vue.
- un département de Musique Ancienne articulé autour des cours de Flûte à bec et, peut-être, de clavecin.
Des séminaires d'interprétation et la création d'un ensemble instrumental ancien (avec la participation de chanteurs) devraient permettre à tous les élèves instrumentistes concernés (violon, violoncelle, flûte traversière, flûte à bec, trompette etc...) d'approcher la musique des XVII^e et XVIII^e Siècles avec bonheur. (voir article séparé, dans ce numéro).

POUR LES DETAILS CONCERNANT CES TROIS PROJETS, S'INFORMER A LA DIRECTION DE L'ECOLE, DES LE 1er OCTOBRE 1989.

Projet...

TRANSFORMATION D'UN COURS PREEXISTANT DE FLUTE A BEC

EN UN DEPARTEMENT DE MUSIQUE ANCIENNE

I. POINT DE DEPART ET MOTIVATIONS

Suite aux demandes répétées du public, un cours de flûte à bec s'est ouvert en septembre 1988 grâce au soutien financier de l'Administration Communale d'Eghezée. L'intérêt pour cette activité n'a cessé de croître au cours de l'année scolaire, nous incitant à la concevoir dans un cadre plus général que celui d'un simple cours individuel.



Même si la couleur chair de la "Chute des Titans" nous surprend parfois, personne n'aurait l'idée d'exposer la toile de Rubens derrière un écran pastel au goût du jour.

La musique baroque est une étape de notre passé culturel. Mais interposer entre elle et nous un écran qui masque sa nature véritable est un acte anti-culturel. Seule une approche respectueuse de son caractère peut nous enrichir.

Articulation, ornementation, rhétorique, caractère des danses : autant de passeports indispensables pour une véritable exploration de la mentalité musicale des XVII^e et XVIII^e siècles, autant de passeports à délivrer à nos apprentis musiciens.

II. OBJECTIFS DU DEPARTEMENT DE MUSIQUE ANCIENNE ET PROPOSITIONS CONCRETES DE REALISATION.

Dans une école, un département de Musique Ancienne (limitée au début aux XVII^e et XVIII^e siècles), doit, à notre avis, poursuivre deux objectifs :

- permettre l'étude d'instruments anciens
- se mettre au service de tous les instrumentistes de l'école

1er objectif

L'étude d'instruments anciens

- a) dans un premier temps, seuls la flûte à bec et le clavecin seraient enseignés.
- b) l'inscription à un de ces deux cours impliquerait obligatoirement l'assistance à des cours complémentaires.

1) formation musicale

Cycle normal des cinq ans.

2) interprétation des musiques anciennes

Obligatoire dès le degré moyen d'instrument, ce cours collectif

donné sous forme de séminaires (6x4 heures) viserait à la découverte des traités les plus importants des XVII^e et XVIII^e siècles.

Cette lecture des traités serait complétée par :

- la préparation à l'écoute de concerts exceptionnels ou à leur enregistrement sur cassettes vidéo
- des travaux simples de recherche à effectuer personnellement dans des ouvrages récents

3) musique d'ensemble

Selon les possibilités, formation de plusieurs petits ensembles pour quatuor de flûtes, sonates en trio, etc...

(Une heure/semaine par ensemble)

Soit au total, hormis la formation musicale : $\frac{1}{2}$ heure d'instrument par semaine

6 séminaires des 4 heures par an à partir du degré moyen

1 heure d'ensemble par semaine

2ème objectif

Un département de Musique Ancienne au service de tous les instrumentistes

Il serait dommage qu'au sein d'une école de musique, seuls les élèves apprenant la flûte à bec ou le clavecin aient l'occasion d'approcher valablement la musique baroque, alors que cette musique est fréquemment au programme chez la plupart des autres élèves instrumentistes (Bach chez les pianistes et les guitaristes, Haendel chez les flûtistes, Corelli et Vivaldi chez les violonistes, Telemann chez les trompettistes, sans oublier l'immense répertoire des chanteurs...).

Le principe est simple :

L'apprentissage d'une oeuvre baroque s'envisagerait le plus souvent possible dans le cadre d'une collaboration entre le cours traditionnel d'instrument et le département de Musique Ancienne

- Exemples :
- fréquentation des séminaires d'interprétation des musiques anciennes par les professeurs d'instrument et de chant et par leurs élèves qui en feraient la demande
 - accompagnement des prestations d'examens (flûte, violon etc..) par des élèves ou des professeurs du département de Musique Ancienne (basse continue)
 - intégration d'élèves (flûtes, cordes, cuivres, chanteurs, ensemble vocal etc...) à certaines activités du cours d'ensemble ancien (ex.: mise sur pied d'une petite cantate baroque)

Le jeune âge de nos professeurs, leur ouverture d'esprit et leur enthousiasme nous permettent de croire raisonnablement au succès de cette collaboration.

M.M.



Au départ du
projet d'ateliers d'Art du Spectacle...

EXAMENS PUBLICS

PROPOSITIONS

I. POURQUOI INAUGURER AUTRE CHOSE ?

La formule des examens publics, toute traditionnelle qu'elle soit, s'inscrit difficilement dans le cadre d'un véritable projet culturel (la culture étant prise ici dans son sens actif, c'est-à-dire, chez un individu ou dans une population, l'état du désir de découvrir).

- aspect concurrentiel qui, à la longue, éclipse la seule bonne comparaison : celle avec les objectifs personnels préétablis.
- composition du programme dépendant d'un règlement en soi défendable, mais non conçu pour servir une prestation digne de ce nom ("un peu de tout...")
- longue succession de candidats qui n'offre en aucune manière un spectacle intéressant au public (occasion manquée d'un véritable événement artistique, surtout en zone rurale).

II. COMMENT IMAGINER AUTRE CHOSE ?

... en élaborant un système mettant en valeur toutes les capacités de l'élève pouvant intervenir dans un spectacle et en faisant de l'examen une occasion d'élargir son horizon.

Par exemple :

- en laissant l'élève imaginer un spectacle thématique (dont il compose le programme avec son professeur et un coordinateur - voir projet pédagogique n°3)
- en lui permettant de s'associer avec d'autres instrumentistes, des récitants, voire des danseuses (collaboration exceptionnelle).
- en lui laissant programmer les dates de spectacles (donc, en lui évitant la toujours délicate simultanéité des examens musicaux et généraux en fin d'année).
- en canalisant son énergie vers la préparation d'un produit fini (le spectacle) dont la présentation peut s'inscrire dans la vie culturelle de son environnement social.

III. PRATIQUEMENT ...

- 1) Le système se développe sur deux ou trois ans (durée maximale d'un degré) pour les degrés moyen, supérieur et d'excellence (soit 3x3 ans au maximum, le plus souvent 3x2 ans).
- 2) Au lieu des deux examens de fin d'année (ex. : sup 1, sup 2), l'élève propose trois spectacles de \pm 45 minutes qu'il programme comme il le désire, en deux ou trois ans.
- 3) Ces spectacles sont toujours thématiques et, sauf exception, ne mélangent pas les périodes. Ils couvrent à eux trois la quasi-totalité du répertoire.
 - spectacle Renaissance, Baroque ou Classique
 - spectacle Romantique
 - spectacle 20^e siècle

- 4) L'élève s'associe à un, deux voire trois autres élèves, pratiquant de préférence d'autres disciplines (spectacles pluridisciplinaires).

Exemples : - un pianiste - un pianiste
- un violoniste - un récitant
- un récitant - un chanteur

- un pianiste
- un percussionniste
- un danseur (collaboration exceptionnelle)

- 5) Les pièces nécessaires sont travaillées au cours individuel. Le choix de ces pièces est établi au terme de contacts entre l'élève, son professeur et le coordinateur du spectacle.
- 6) Le nombre de pièces musicales ou de textes (déclamation) intervenant dans les trois spectacles doit au moins être égal à la somme des pièces et textes prévus dans le Règlement Officiel pour les deux années du degré concerné. Les études (et à fortiori les gammes éventuelles) qui ne peuvent se prêter à une exécution publique font l'objet d'un examen huis-clos pendant la session de juin. Cependant, il sera demandé que les BACH (pour les instruments concernés) et la moitié au moins des études soient choisies dans l'optique d'un des trois spectacles. (Une étude de Bartok ou de Debussy peut parfaitement s'intégrer dans le spectacle 20^e siècle). Si l'élève pianiste accompagne lui-même un autre instrumentiste, il ne peut pour autant retrancher une pièce en solo.
- 7) Les jurys sont de qualifications et en nombre identiques à ceux des examens publics traditionnels.
- 8) En cas d'insuffisance au terme d'une année scolaire (soit après 1 ou 2 spectacles), et sur rapport du professeur, l'élève serait invité à représenter l'an suivant un concours normal. (Nous pensons cependant que des élèves s'enthousiasmant pour cette formule de concours ont peu de chances de subir un échec).
- 9) Les élèves désirant se prêter malgré tout au concours permettant d'obtenir la médaille, mais sans renoncer pour autant à la nouvelle formule, présenteront leurs trois spectacles d'excellence pendant deux ans et leur médaille à la fin de la 2^e ou de la 3^e année du degré d'excellence. (Il leur serait alors permis de reprendre à cet effet des pièces ayant "servi" lors des spectacles précédents).
- 10) Ce système reste libre, l'organisation de concours publics traditionnels étant bien entendu toujours assurée.

IV. EN CONCLUSION.

Notre proposition n'est pas une réaction contre ce qui existait.

C'est une possibilité laissée à l'amateur et au futur professionnel de considérer autrement le fait de l'examen public, spécialement en cadre rural.

Cette proposition va dans le sens de notre souci de provoquer des initiatives culturelles chez les élèves. La fréquentation d'autres disciplines, la prise en charge de tous les aspects d'une prestation, l'intérêt pour un acte artistique (le spectacle) plutôt que pour l'aspect concurrentiel sont

autant de facteurs qui, à notre avis, y contribuent.

Si, quelques années après nous avoir quittés, quelques élèves conçoivent et réalisent seuls une petite manifestation artistique dans leur village et réussissent à provoquer l'enthousiasme de leurs proches, nous considérerons notre mission réussie.

M.M.



Stage artistique d'été à Eghezée



152212

L'A.S.B.L. « Les Amis de l'école communale de musique d'Eghezée » a organisé son quatrième stage artistique d'été. Durant quinze jours, trente et un enfants, au départ d'un conte d'Indiens amazoniens, ont préparé un spectacle qu'ils ont présenté à leurs parents et amis en la salle des fêtes de Leuze.

Ce spectacle théâtral et musical présenté sur le thème « Les animaux de la forêt » est le fruit d'un travail sérieux et d'une imagination débordante. Trois groupes ont évolué sur

les planches avec beaucoup de naturel et de charme et sous la conduite des maîtres de stage Ann Chipp, Ricardo Alvarado et Hériberto Lopez, pour la partie artistique.

L'encadrement général était assuré par Eliane Loppe et Anne-Françoise Brabant, qui ont dirigé le bricolage et la création des décors.

Après le spectacle, le public a pu, à loisir, déguster les biscuits fabriqués par les enfants et admirer les bricolages.

Compte rendu de "Vers L'Avenir".

Dimanche 10 septembre 1989 à 11h00 au Centre Culturel d'Eghezée
(dans les jardins, si le soleil est de la partie)...

LA FANFARE ROYALE ST. MARTIN (LEUZE).



Née en 1884, la Fanfare Royale Saint-Martin de Leuze a reçu cette année, sous la direction de Fabien Renard, le 1er prix de la SABAM et le 1er prix de la Communauté Française lors des Céciliades 89, organisées à la Maison de la Culture de Namur au mois de mars. En tant que lauréate de ce concours, elle a représenté la commune d'Eghezée le 27 mai à la Grand-Place de Bruxelles, dans un concert enregistré par la R.T.B.F.

DIVA : Du nouveau dès le 2 septembre...

Il sera dorénavant possible de s'approvisionner en DIVA au pavillon proche du Centre Culturel ("petite gare") :

- tous les jours de 09 à 12h00
et de 13 à 16h00

- le samedi de 10 à 12h00

Rappelons que les bénéfices de la commercialisation de ce produit artisanal sont intégralement consacrés aux projets de l'A.S.B.L. (achat d'instruments, stages, etc...).

QUATRIEME STAGE ARTISTIQUE D'ETE



Les premiers beaux jours de juillet ont vu se tenir à Leuze le quatrième stage d'été organisé par notre A.S.B.L. Toute liberté avait été laissée aux animateurs pour susciter chez les enfants une exploitation imaginative du conte amazonien "Les animaux qui ne dormaient plus". Des différentes techniques artistiques, c'est le travail scénique et l'improvisation verbale qui émergent.

Le travail de réalisation de figurines et des décors et l'approche d'une musique inhabituelle (chant indien et percussions) complétèrent ce stage enthousiasmant. Outre le compte-rendu publié par "Vers L'Avenir", nous laissons découvrir à nos lecteurs quelques photos prises pendant les matinées de travail et lors du spectacle.



REVE ,

JEUX ,



TRAVAIL

... et MAQUILLAGE

A.S.B.L. "Les Amis de l'Ecole
Communale de Musique d'Eghezée".

LOCATION D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE.

Dans la mesure des disponibilités, l'A.S.B.L. "Les Amis de l'Ecole Communale de Musique d'Eghezée" consent à la location d'instruments de musique à des élèves débutant dans la pratique instrumentale qui en font la demande.

Conditions de location.

- Etre membre de l'A.S.B.L.
- Durée de la location : une année scolaire.
- Prix de la location : 500,- Fr. par semestre.
- Dépôt d'une caution.

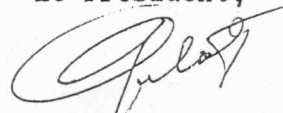
Sont disponibles pour l'année scolaire 1989-1990 :

3 clarinettes	1 trompette
1 flûte traversière	1 violon
4 saxophones altos	2 violoncelles 1/2

Pour toute location, s'adresser au secrétaire de l'A.S.B.L.
R. GROSJEAN, 48, rue de la Gare à Eghezée, Tf. 081/81.12.82.



Pour le Comité,
Le Président,


P. GILOT.